

Série de conversations

Rendement économique et reconnaissance des titres de compétence des travailleurs formés à l'étranger – Points saillants de la conversation

Le 25 mai 2005, Metropolis et la Division de la reconnaissance des titres de compétence étrangers de Ressources humaines et Développement des compétences Canada ont été les hôtes d'une conversation visant à examiner le rendement économique et la reconnaissance des titres de compétence des travailleurs formés à l'étranger. Cette conversation a réuni des chercheurs et des décideurs spécialistes de ces domaines dont le mandat était de fournir des conseils axés sur l'avenir concernant les travaux de recherche sur le rendement économique et la reconnaissance des titres de compétence étrangers. Ce document présente les points saillants de la discussion. Les conversations Metropolis se déroulent selon la règle de Chatham House, ce qui signifie que même si les interventions sont enregistrées, les interlocuteurs ne sont pas identifiés. Cette façon de faire favorise les échanges ouverts et sincères.

Rendement économique des immigrants – les fondements

L'attention portée à la reconnaissance des titres de compétence étrangers et au rendement économique des immigrants est en partie due à des résultats de recherche qui révèlent la situation économique précaire des cohortes de nouveaux arrivants. La conversation a donc commencé par une courte discussion sur les connaissances et les travaux de recherche existants sur le rendement économique des immigrants. L'écart entre le revenu des immigrants et celui des personnes nées au Canada augmente-t-il? Pourquoi la situation économique des immigrants est-elle davantage précaire? Quels sont les facteurs en jeu les plus importants?

- Les participants font remarquer que l'évaluation du rendement économique dépend des immigrants visés par l'évaluation. Par exemple, le revenu des demandeurs principaux de la catégorie de l'immigration économique – un groupe qui représente environ 20 % de tous les immigrants – a tendance à rejoindre le revenu moyen des personnes nées au Canada après aussi peu que cinq ans, et à le dépasser après 10 ans. La cohorte étudiée est également importante. Par exemple, de façon générale, le revenu moyen des immigrants arrivés avant les années 1980 a rattrapé celui des personnes nées au Canada. Par contre, en ce concerne les immigrants arrivés

Série de conversations Metropolis

La Série de conversations Metropolis réunit des chercheurs, des fonctionnaires, des décideurs et des dirigeants communautaires pour cerner et examiner les défis actuels en matière de politiques publiques. Les conversations ont lieu à huis clos, dans un climat favorisant les échanges sincères entre un petit nombre de participants triés sur le volet qui ont des intérêts communs, mais des optiques différentes. Les comptes rendus des conversations précédentes peuvent être consultés à l'adresse www.canada.metropolis.net.

À propos de Metropolis

Le Projet Metropolis est un forum international favorisant la recherche comparative et l'élaboration de politiques sur la migration, l'intégration et la diversité. Il a comme objectifs d'accroître les capacités de recherche au niveau universitaire, d'encourager la recherche pertinente pour l'élaboration des politiques et d'élaborer des moyens pour que la prise de décisions soit davantage fondée sur les résultats des recherches.

Le projet mobilise des gouvernements, des universités et des organisations internationales et non gouvernementales, et constitue un partenariat entre les chercheurs, les décideurs et les collectivités au Canada et à l'étranger. Pour de plus amples renseignements, prière de consulter le www.metropolis.net.

après 1990, leur revenu est demeuré inférieur à celui des personnes nées au Canada, ce qui a pour effet d'accentuer l'écart entre le revenu des immigrants et celui des personnes nées au Canada. Cet écart de revenu n'est pas une observation nouvelle, mais le signe d'un écart croissant est inquiétant.

- Le changement de composition des cohortes de nouveaux immigrants est une des explications possibles. Les participants soulignent que les immigrants récents avaient tendance à provenir de pays sources non traditionnels et à appartenir à une minorité visible. L'interdépendance entre le pays d'origine et le statut de minorité visible peut avoir un effet néfaste sur la reconnaissance des études ou des autres titres de compétence de l'immigrant. De plus, la discrimination et les différences culturelles perçues, à savoir l'accent, les normes sociales différentes ou le manque de connaissance du milieu de travail canadien et des cultures des milieux de travail, ne peuvent être écartées.
- Toutefois, les participants estiment que les avantages de l'expérience de travail acquise à l'étranger et la faible valeur accordée à cette expérience sont des facteurs clés. Il s'agit de facteurs explicatifs importants lorsque vient le temps d'examiner l'écart de revenu croissant.
- Les travaux de recherche indiquent qu'environ 30 % à 40 % de la baisse du revenu initial des nouveaux arrivants – et l'écart de revenu croissant qui s'ensuit entre les immigrants et les non-immigrants – peut s'expliquer par les avantages peu nombreux ou inexistants de l'expérience acquise à l'étranger. Cependant, les participants soulignent qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une diminution en soi des avantages de l'expérience de travail acquise à l'étranger; il se peut simplement que le nombre d'immigrants les plus susceptibles de ne retirer que peu d'avantages de l'expérience de travail acquise à l'étranger – c'est-à-dire ceux provenant de pays sources non traditionnels – ait augmenté. Les participants indiquent également que les travailleurs déplacés – ceux qui ont changé d'industrie ou de secteur, peu importe s'ils sont immigrants ou nés au Canada – ne tirent pratiquement aucun avantage de leur expérience antérieure. Étant donné qu'un grand nombre d'immigrants changent de secteur – parfois volontairement, parfois non – après avoir immigré, il n'est peut-être pas surprenant que les avantages qu'ils tirent de leur expérience de travail à l'étranger soient infimes.
- Les travaux de recherche indiquent également qu'environ 30 % à 40 % de l'écart de revenu croissant peut être attribuable à un « paquet » de caractéristiques liées au pays source, notamment l'appartenance à une minorité visible.
- Enfin, environ 30 % à 40 % de l'écart de revenu croissant peut s'expliquer par la situation générale du marché de l'emploi qui, selon les participants, accueillerait moins de nouveaux travailleurs, qu'ils soient immigrants ou nés au Canada.
- Un certain nombre de mises en garde ont toutefois été émises. Premièrement, les participants signalent qu'il est important de tenir compte du sexe. Chez les femmes, la diminution des avantages de l'expérience acquise à l'étranger est moins importante que chez les hommes. Ainsi, dans le cas des femmes, la pertinence de l'explication liée à l'expérience de travail à l'étranger est moindre. Deuxièmement, les participants laissent entendre que le « conditionnement » est important. Ils font remarquer que les immigrants possèdent toutes les caractéristiques pouvant les mener à une situation économique favorable; toutefois, leur situation ne correspond pas à ces caractéristiques, ce qui la fait paraître davantage précaire. Autrement dit, nous sommes conditionnés à croire que certains facteurs mènent à des résultats particuliers, et ces résultats ne semblent pas se concrétiser

dans le cas des immigrants. En fin de compte, la situation semble plus grave qu'elle ne l'est réellement.

- Un des participants indique également que les collections de données existantes ne contiennent aucune information sur l'expérience de travail réelle. Les renseignements qu'elles offrent, comme la différence entre l'âge et le nombre d'années d'études, ne permettent que de calculer l'expérience de travail probable. Autrement dit, lorsque les chercheurs signalent une diminution des avantages de l'expérience de travail, ils ne font pas allusion aux avantages de l'expérience de travail *réelle*, mais plutôt aux avantages de l'expérience de travail *probable*. Cette précision est importante, en particulier du fait que dans certains pays sources, le taux de chômage est élevé.
- Certains participants émettent l'hypothèse que le capital social et les réseaux sociaux, qui prennent du temps à se mettre en place, pourraient avoir une incidence sur les résultats économiques. En revanche, certains travaux de recherche révèlent que les gens très instruits – un groupe composé de nombreux immigrants – n'ont pas tendance à recourir aux réseaux informels, comme la famille ou les amis, pour se trouver un emploi. Par conséquent, l'absence de réseau ne désavantage pas nécessairement l'immigrant professionnel.
- Les participants font également remarquer que les travaux de recherche sur l'écart de revenu croissant indiquent que les avantages des études accomplies à l'étranger n'ont pratiquement aucune incidence. Si les études peuvent expliquer l'écart entre le revenu des immigrants et celui des non-immigrants, les avantages des études accomplies à l'étranger n'ont en soi pas changé; par conséquent, elles n'aident pas à expliquer l'écart de revenu *croissant*. De ce fait, l'examen des avantages des études accomplies à l'étranger et de la valeur qui leur est accordée est inutile pour expliquer l'écart de revenu croissant. Cela dit, cette question pourrait prendre de l'importance, étant donné le pourcentage accru d'immigrants qui arrivent au Canada après avoir terminé des études postsecondaires.
- L'alphabétisme aurait également une incidence sur le revenu, mais non nécessairement sur l'écart croissant. Si les immigrants et les personnes nées au Canada tirent les mêmes avantages du fait de savoir lire et écrire, le niveau d'alphabétisation des immigrants demeure moindre. Néanmoins, ces mêmes travaux de recherche révèlent que l'écart dans les avantages tirés de l'expérience de travail acquise à l'étranger est significatif lorsque vient le temps d'expliquer l'écart entre les revenus des immigrants et ceux des personnes nées au Canada.
- Les travaux de recherche indiquent également que l'âge à l'arrivée revêt une certaine importance, et que la situation économique des jeunes immigrants a tendance à être meilleure que celle des immigrants arrivés après l'âge de 35 ans.
- Les participants estiment que les conceptions traditionnelles de la discrimination devraient être révisées et qu'elles devaient s'étendre à d'autres facteurs que celui de la race. Selon les travaux de recherche effectués, deux immigrants qui ont exactement la même origine raciale peuvent immigrer au même moment et, pourtant, se trouver dans une situation économique différente. Par conséquent, les facteurs de discrimination autres que ceux fondés sur la race doivent revêtir une certaine importance. Certains chercheurs croient que la maîtrise de la langue, l'accent et les différences culturelles peuvent être des facteurs significatifs, qu'ils soient perçus ou réels.
- De plus, les participants soulignent que le fait de se concentrer sur les revenus et l'écart de revenu laisse pour compte les immigrants qui n'ont pas encore trouvé d'emploi, ainsi que ceux qui ont

quitté le marché du travail ou le pays. Certains estiment que la recherche sur les immigrants qui quittent le Canada pourrait être riche en renseignements, et qu'à cette fin, l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) pourrait se révéler utile.

Rendement économique des immigrants et reconnaissance des titres de compétence étrangers – les liens

Après une discussion générale sur le rendement économique, les participants passent à une discussion axée sur les liens entre le rendement économique et la reconnaissance des titres de compétence étrangers. Quelques questions clés : Quelle est la nature du lien qui unit le rendement économique des immigrants et la reconnaissance des titres de compétence étrangers? Quelle importance revêt la reconnaissance des titres de compétence étrangers lorsqu'il s'agit de déterminer le rendement économique des immigrants? Quelles connaissances nous manque-t-il au chapitre des conséquences de la reconnaissance des titres de compétence étrangers?

- Si l'expérience semble revêtir davantage d'importance lorsque vient le temps d'expliquer l'écart de revenu *croissant*, les études et l'expérience constituent toutes deux des facteurs significatifs pour expliquer les revenus *globaux* des immigrants. La portée et la nature de la reconnaissance des titres de compétence étrangers ont une incidence sur les avantages à la fois des études et de l'expérience.
- On estime que comme les nouveaux immigrants sont de plus en plus instruits, il devient de plus en plus essentiel de procéder à la vérification de leurs titres de compétence, ce qui demande beaucoup de temps. Les conséquences deviennent encore plus nombreuses si la proportion des professionnels augmente chaque année par rapport au nombre total de nouveaux immigrants.
- Les participants signalent l'importance de l'effet des diplômes, qui désigne l'augmentation de salaire attribuable à l'obtention d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme après vérification du nombre d'années de scolarité. Autrement dit, ce qui compte est l'obtention d'un véritable grade, certificat ou diplôme, et non pas seulement l'accomplissement d'un nombre donné d'années de scolarité. Par conséquent, les travaux de recherche sur les études devraient se pencher autant sur le nombre d'année d'études que sur l'achèvement du programme. Pour les immigrants, il semblerait que les avantages les plus bénéfiques résultent de l'obtention d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme et non de l'accomplissement d'un nombre donné d'années de scolarité. Ce qui signifie que l'effet des diplômes est réel. Cela dit, cet effet permet d'expliquer l'écart entre les revenus, mais non l'écart *croissant*.
- La qualité de l'enseignement est considérée comme importante, puisque les travaux de recherche démontrent que la qualité de l'enseignement dans les différents pays sources a un lien avec les avantages que procurent les études. Le marché semble discerner les différences relatives à la qualité de l'enseignement et récompense les personnes provenant de systèmes d'éducation reconnus. En outre, si un immigrant obtient un diplôme dans un pays autre que le Canada, ce diplôme aura moins de valeur sur le marché du travail canadien que s'il avait été obtenu d'une université canadienne. Les diplômes obtenus au Canada dans un programme d'études amorcé à l'étranger auront également une plus grande valeur sur le marché du travail canadien que les diplômes obtenus à l'étranger.
- Là encore, par contre, les avantages des études accomplies à l'étranger n'ont pas nécessairement diminué si nous examinons certains pays sources un à un. Ce qui a changé est l'arrivée d'un nombre accru d'immigrants de pays sources non traditionnels davantage susceptibles d'être

associés à des systèmes d'éducation de mauvaise qualité que les immigrants de pays sources traditionnels.

- Les participants constatent que même au sein du Canada, certains établissements d'enseignement sont considérés comme offrant une meilleure qualité d'enseignement que d'autres, ce qui a une incidence sur les choix d'embauche des employeurs. À ce titre, il semble naturel d'étendre l'évaluation de la qualité de l'enseignement au-delà des frontières. Pour encourager les employeurs à cesser cette pratique, il faudrait amorcer un changement culturel, et les employeurs pourraient considérer ce changement comme allant à l'encontre de leurs propres intérêts.
- L'alphabétisme a été soulevé au cours de cette discussion; sans égard à l'endroit où les immigrants ont accompli leurs études, leur niveau d'alphabétisation est toujours inférieur à celui des non-immigrants. De plus, les mêmes avantages économiques peuvent être obtenus en augmentant le niveau d'alphabétisation des immigrants qu'en reconnaissant leur expérience de travail acquise à l'étranger.
- Certains participants croient que les employeurs pourraient trouver que la reconnaissance des titres de compétence leur demande trop de temps. Ainsi, de nombreux participants ont convenu qu'il devait incomber aux candidats de fournir des renseignements sur l'équivalence. Ils sont d'avis que le fait d'enlever cette responsabilité aux employeurs pour l'attribuer aux candidats pourrait avoir pour effet d'accroître la reconnaissance des titres de compétence étrangers et d'augmenter les chances que les employeurs embauchent des travailleurs formés à l'étranger.
- De plus, certains participants estiment que la reconnaissance des titres de compétence relève davantage de la sélection des immigrants que de leur établissement. Idéalement, l'évaluation des titres de compétence devrait être prise en compte au cours des processus de demande et de sélection et/ou au point d'entrée. Certains proposent que plutôt que d'accorder des points aux demandeurs de la catégorie des travailleurs qualifiés en fonction de leur diplôme *nominal*, il faudrait les leur accorder en fonction de l'équivalence *évaluée* de leur diplôme. Autrement dit, si on estime que le diplôme de maîtrise d'un candidat équivaut à un diplôme de baccalauréat canadien, il ne devrait recevoir que les points accordés pour un baccalauréat.
- Cette façon de sélectionner les immigrants serait davantage intègre, du fait qu'elle ne donnerait pas la fausse impression que les immigrants (qui sont choisis en fonction de leurs études) sont nécessairement récompensés pour ces études au sein du marché du travail canadien.
- D'autres sont d'avis qu'il serait davantage utile de se concentrer sur les programmes de préparation à l'emploi que sur l'évaluation de l'expérience de travail acquise à l'étranger et des titres de compétence, car ces programmes offrent aux immigrants une véritable expérience canadienne et permettent aux employeurs de déterminer si leurs compétences équivalent à celles des personnes nées au Canada.
- Parallèlement, on estime que le fait de fournir des renseignements sur les équivalences aux employeurs par le biais d'évaluations sur papier ne peut pas nuire. De plus, ces types d'évaluation permettent aux immigrants de connaître la véritable valeur de leurs titres de compétence sur le marché du travail canadien. Néanmoins, les participants indiquent qu'il serait davantage rentable de procéder à la reconnaissance des titres de compétence dans le cadre du processus de sélection, plutôt que dans le cadre du processus d'établissement.

- Les participants signalent également le besoin de créer une organisation nationale d'évaluation des titres de compétence étrangers, plutôt que de confier la tâche à une panoplie d'organisations. Selon eux, cela améliorerait la coordination et l'uniformité des renseignements sur les équivalences, ainsi que leur utilisation par les employeurs.

Travaux de recherche à venir

Recherche sur les conséquences, les indicateurs et les facteurs de base

- Les chercheurs et les décideurs manquent de renseignements de base sur la reconnaissance des titres de compétence *évalués*. À l'heure actuelle, la règle d'action repose sur l'information que nous possédons concernant la reconnaissance des diplômes *nominiaux*, et les participants constatent qu'il est particulièrement nécessaire de procéder à des travaux de recherche qui permettront d'établir avec précision la mesure dans laquelle les titres de compétence sont reconnus et l'effet des titres évalués sur les résultats économiques. Quel pourcentage des baccalauréats, des maîtrises et des doctorats les organisations considèrent-elle comme équivalents aux diplômes canadiens? D'où viennent ces diplômes? Quelle proportion d'immigrants est aux prises avec des problèmes de délivrance de titres, le cas échéant? Quels sont les éventuels résultats économiques des immigrants dont les titres ont été évalués selon différents niveaux d'équivalence? Dans quelle proportion les titres des immigrants sont-ils réellement évalués? Quelle est la situation économique des immigrants dont les titres n'ont pas été évalués? Ce point de départ élémentaire est l'unique façon de déterminer si la reconnaissance des titres de compétence étrangers a une incidence sur le rendement économique.
- Certains des participants proposent de collaborer avec les organisations d'évaluation pour recueillir ces données. D'autres suggèrent d'examiner les données de l'ELIC, dont certaines questions portent sur l'évaluation des titres de compétence, sur l'emploi et sur le revenu. Toutefois, les résultats ne concernent qu'une seule cohorte d'immigrants.
- Une autre possibilité serait de se servir des dossiers de résidence permanente existants comme base de sondage. Les dossiers de résidence permanente contiennent des renseignements sur les études, et cette base de sondage pourrait être utilisée pour lancer une enquête dont les questions porteraient notamment sur les emplois précédents, l'emploi actuel et l'évaluation des titres de compétence. Par la suite, on pourrait établir des liens entre ces renseignements et ceux sur le rendement économique.
- Les données sur la véritable évaluation des titres de compétence pourraient servir à repérer les cas où le diplôme d'études est jugé inférieur aux équivalents canadiens, ainsi que les cas où le diplôme n'est pas jugé comme inférieur, mais semble être sous-évalué par les employeurs canadiens. Cette façon de procéder offrirait certains indices de la portée et de la gravité du problème concernant la reconnaissance des titres de compétence étrangers.
- D'autres proposent d'étudier les nouveaux arrivants de la catégorie des travailleurs qualifiés qui possèdent un emploi réservé, ou ceux admis dans le cadre du Programme des candidats des provinces (PCP). La comparaison de la situation économique des candidats des provinces ou des personnes choisies par un employeur avec celle des autres demandeurs permettrait d'examiner l'effet des conditions générales du marché du travail et la valorisation ou la dévalorisation des titres de compétence, car, par définition, les titres de compétence des candidats des provinces, des personnes choisies par un employeur et de celles qui ont un emploi réservé sont déjà en partie reconnus.

- Une autre suggestion est d'examiner le rôle des syndicats pour ce qui est d'aider à la reconnaissance des titres de compétence ou de la limiter, étant donné que les immigrants et les minorités ont tendance à être moins présents dans les secteurs syndiqués. Quelle en est la raison?
- La recherche sur l'expérience de travail acquise avant la venue au Canada est également considérée comme étant importante. Il est nécessaire de procéder à une enquête qui permettra de connaître les réels emplois occupés et la véritable expérience de travail acquise avant la venue au Canada, et non simplement l'expérience probable, afin de mieux comprendre les avantages de l'expérience de travail acquise à l'étranger. L'ELIC pourrait être utilisée dans ce contexte, étant donné qu'elle prévoit une question sur l'emploi qu'occupait l'immigrant avant de venir au Canada. Par contre, une seule cohorte serait alors étudiée. Autrement, si un identificateur d'immigrant était ajouté à l'Enquête sur la population active, cette dernière permettrait de répondre à ces questions.
- D'autres travaux de recherche pourraient également être menés afin d'observer à quel point l'expérience au Canada aide à augmenter les avantages de l'expérience de travail acquise à l'étranger. Est-ce que les programmes de transition amélioreraient les résultats économiques? Est-ce que le coût – réel et de renonciation – de tels programmes excéderait les éventuels avantages économiques?
- Les travaux de recherche sur la langue font également l'objet de discussions, car la langue est au cœur de bon nombre d'autres compétences, y compris les études et même l'expérience de travail. La plupart des renseignements sur la maîtrise de la langue reposent sur l'auto-évaluation des immigrants, qui n'est pas toujours fiable. Il faut trouver un moyen d'évaluer les véritables compétences linguistiques.
- Il serait également important de s'intéresser à la distance entre les langues. Les travaux effectués à ce sujet indiquent que certaines langues sont plus étroitement liées que d'autres, et que plus la langue maternelle est différente de la langue du pays d'immigration, plus il est difficile de s'intégrer.

Recherche sur des secteurs, des régions, des provinces ou des emplois précis

- S'il est nécessaire de diviser les travaux par région géographique, les participants proposent une fragmentation des régions, qui inclurait également la région du Grand Toronto, la région du Grand Vancouver, et peut-être Montréal.
- Néanmoins, les participants signalent que les « pénuries » de main-d'œuvre – dans une région ou dans un secteur précis – ne sont souvent pas de véritables pénuries, mais plutôt le reflet d'une mauvaise distribution des personnes qui travaillent dans ces domaines ou dans ces régions. En d'autres termes, la plupart du temps, il n'existe pas de véritable pénurie globale, mais plutôt un manque de travailleurs dans un secteur précis dans une province, et un surplus dans un autre. Habituellement, les marchés s'ajustent pour corriger de tels manques, et, par conséquent, une intervention stratégique pourrait donc se révéler inefficace ou inutile.
- La plupart des participants ne sont pas convaincus que les études reposant sur l'emploi seraient les plus efficaces. Bon nombre proposent de se concentrer sur différents aspects de la grille de sélection ou « système de pointage » des travailleurs qualifiés et d'étudier la situation économique des demandeurs qui présentent de multiples caractéristiques.

- Si l'on désire examiner des emplois précis, une possibilité serait d'examiner les professionnels des TI, étant donné qu'ils ont été admis en grand nombre au milieu des années 1990 et au début du 21^e siècle à titre de travailleurs temporaires. Quel a été leur situation économique? Qu'est-t-il arrivé après la récession ayant frappé le secteur des technologies?
- De plus, les participants ne croient pas que la recherche sur les secteurs non réglementés est une priorité. Ils estiment que tant que nous n'en savons pas davantage sur la valeur réelle des titres de compétence évalués et sur l'incidence de cette évaluation sur les résultats économiques, il n'est pas pertinent de mener d'autres travaux de recherche sur des secteurs ou des emplois précis.
- En outre, si le gouvernement désirait consacrer plus d'attention à un secteur précis, le principal secteur à étudier serait les métiers et l'industrie technologique au sein du secteur réglementé, et non le secteur non réglementé. L'écart au sein du secteur réglementé est considéré comme étant plus important.

Recherche sur l'amélioration de la reconnaissance des titres de compétence et des résultats économiques

- De nombreux participants proposent d'examiner le système australien qui puise ses immigrants permanents dans son bassin d'étudiants étrangers. Leur expérience universitaire tient lieu de « période de probation » et leur permet d'acquérir une formation australienne, une meilleure connaissance de la langue et même, parfois, une expérience de travail en Australie. Certains expriment toutefois leur crainte quant aux répercussions morales de cette stratégie, et d'autres se demandent s'il est souhaitable d'adopter une voie réservée exclusivement aux personnes très qualifiées.
- Dans ce contexte, un participant suggère d'étudier les avantages des études accomplies au Canada pour les étudiants étrangers. Ces travaux permettraient d'évaluer le rendement économique des étudiants étrangers qui obtiennent éventuellement le statut de résident permanent. De plus, ils revêtent une importance particulière si les étudiants étrangers sont considérés comme un bassin d'immigrants éventuels.
- D'autres font remarquer que l'adoption du système australien n'améliorerait la situation économique que des immigrants futurs. Elle ne réduirait pas l'écart de salaire qui touche les immigrants déjà au Canada qui ont connu des difficultés pour faire reconnaître leurs titres de compétence et s'intégrer dans le marché du travail canadien. Comment résoudre ces problèmes? Est-il souhaitable de concentrer notre énergie à cette fin? Certains participants estiment que l'atrophie des compétences a pour effet de réduire au minimum le degré auquel une meilleure reconnaissance des titres de compétence produirait de meilleurs résultats économiques pour les immigrants déjà au Canada, mais qui ne travaillent pas dans leur domaine. Ainsi, peut-être faudrait-il se concentrer davantage sur la reconnaissance des titres des immigrants futurs où les gains seraient plus substantiels.
- Les participants signalent que la recherche comparative sur les systèmes d'autres pays serait riche en renseignements et pourrait nous indiquer les types de programmes de reconnaissance des titres de compétence étrangers qui produisent les meilleurs résultats économiques.

- La recherche sur les programmes de cours de langue est également recommandée en raison de l'importance que revêt la langue dans la réussite économique. Par exemple, quelles méthodes, quelles approches ou quels mécanismes de prestation mènent aux meilleurs résultats sur le marché du travail et pour quels types d'immigrants? Ainsi, nous serions certains que les immigrants ont accès aux cours de langue qui les aideront le plus à réussir sur le marché du travail.
- Certains participants ont également proposé d'examiner les gains réalisables liés au retour à l'école des immigrants après qu'ils ont immigré au Canada. Est-ce qu'un retour à l'école « rachète » la valeur des études ou de l'expérience à l'étranger? Le cas échéant, des leviers politiques, comme les subventions favorisant le retour à l'école, pourraient être élaborés en vue de réaliser ces gains. Un participant se demande à partir de quel moment il est trop tard pour obtenir des avantages positifs après un retour aux études. On fait remarquer que les travaux de recherche sur les femmes qui retournent aux études révèlent que même après 5 ou 6 ans, il y a des avantages positifs.
- Certains participants croient qu'il est nécessaire de mener des travaux de recherche qui permettront de comprendre la décision de migrer au Canada et d'y rester. Pour certains immigrants, le point de référence ne serait peut-être pas la norme « né au Canada », et certains seraient heureux même en ne travaillant pas dans leur domaine. Pour de nombreux immigrants, le facteur déterminant ne serait pas le fait de travailler ou non dans leur domaine, mais plutôt que leur qualité de vie au Canada soit au moins égale à celle qu'ils ont laissée derrière eux. Si tel est le cas, alors la reconnaissance des titres de compétence étrangers n'est peut-être pas la clé. Il faudrait plutôt leur garantir une qualité de vie acceptable.
- D'autres proposent d'examiner non pas les raisons pour lesquelles les immigrants choisissent de venir au Canada, mais plutôt les facteurs qui pourraient les inciter à partir. Cela pourrait permettre de cerner certains problèmes éventuels. L'ELIC prévoit des questions pertinentes à ce sujet, et ces renseignements pourraient être utilisés.

Recherche sur les perceptions

La discussion s'engage ensuite sur la perception qu'ont les employeurs, les immigrants et le grand public de la reconnaissance des titres de compétence étrangers. Ces perceptions sont-elles positives ou négatives? Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer ces perceptions? Est-ce important? Les participants sont d'avis que les perceptions sont importantes et que des travaux de recherche sont nécessaires pour mieux les comprendre.

- Les participants indiquent que les travaux de recherche sur les attentes des immigrants sont essentiels. Ils se demandent si leurs attentes à l'égard du Canada et de leur réussite éventuelle sont fondées sur la publicité du gouvernement, sur les propos tenus par les amis et la famille, ou sur ceux des consultants en immigration. Si leurs attentes et leurs perceptions reposent sur des propos échappant au contrôle du gouvernement, alors ce dernier dispose de peu de moyens pour s'assurer que ces attentes et ces perceptions sont justes.
- Il y a un certain sentiment selon lequel la publicité du gouvernement auprès des immigrants éventuels est quelque peu faussée et ne fournit pas aux immigrants toute l'information dont ils ont besoin concernant les résultats économiques et la reconnaissance des titres de compétence.
- Les participants discutent également des travaux de recherche qui pourraient être nécessaires pour mieux comprendre le point de vue des employeurs. De quel types de renseignement ont besoin les

entreprises pour mieux comprendre la reconnaissance des titres de compétence? Quelle forme devrait prendre le document d'équivalence pour répondre efficacement aux besoins des employeurs? Quels outils aideraient les employeurs à reconnaître les titres de compétence des immigrants?

- Il faudrait également mener des travaux qui permettraient de comprendre pourquoi les titres de compétence sont dévalorisés ou sous-évalués. Cela aiderait à orienter les politiques. Les titres de compétence sont-ils dévalorisés en raison d'un manque de connaissances, d'un manque d'information ou de discrimination? Peut-être que la dévalorisation a des raisons légitimes et qu'elle est même appropriée, mais d'ici à ce que nous en soyons certains, il sera difficile de formuler une réponse stratégique convenable.
- Les participants font remarquer que des expériences positives pouvaient changer les perceptions négatives. Les employeurs qui ont embauché des immigrants et dont l'expérience a été positive sont plus enclins à avoir une perception positive des titres de compétence des immigrants et des avantages de les reconnaître.
- Les participants indiquent également que les concentrations géographiques d'immigrants peuvent avoir une incidence sur les perceptions que l'on a des immigrants et sur les avantages des études accomplies et de l'expérience acquise à l'étranger. Dans le centre-ville de Vancouver, où il y a davantage d'employeurs immigrants que dans les régions rurales, la sensibilisation à la valeur des titres de compétence des immigrants et leur reconnaissance sont probablement plus grandes. Ces employeurs pourraient être davantage favorables à la reconnaissance des titres de compétence étrangers.
- Certaines préoccupations concernant les programmes destinés aux immigrants, qui pourraient engendrer une perception négative du grand public, ont été soulevées. Un participant signale que certaines personnes pourraient s'opposer aux programmes destinés aux immigrants qui se trouvent au Canada depuis 10 ans ou plus, du fait qu'il y a des Canadiens qui ont perdu leur emploi et qui ont aussi besoin de se recycler.

Principales conclusions

La conversation s'est terminée par une discussion sur les principales conclusions à en tirer. Cinq éléments clés ont été soulignés, et RHDCC pourrait consacrer ses prochains travaux de recherche et ses efforts stratégiques à ces questions.

Premièrement, les participants conviennent qu'il est nécessaire de mieux comprendre l'écart *croissant* entre les revenus, et de procéder à des travaux de recherche sur les répercussions de l'expérience de travail acquise à l'étranger. Deuxièmement, les participants soulignent le besoin de travaux qui permettraient de connaître l'évaluation *réelle* qui est faite des titres de compétence. Ils suggèrent d'utiliser les données des organismes évaluateurs pour déterminer, par exemple, de quelle façon les titres sont reconnus, dans quelle mesure et de quels pays ils proviennent, et d'établir la situation économique des personnes dont les titres sont évalués. Troisièmement, ils proposent d'examiner la reconnaissance des diplômes dans les métiers et les industries technologiques au sein du secteur réglementé, et non au sein des secteurs non réglementés. Quatrièmement, ils estiment qu'il est nécessaire d'examiner les perceptions et les attentes. Enfin, les participants proposent d'étudier le système de pointage en se concentrant sur différents aspects de ce système. De plus, de nombreux participants signalent que la reconnaissance des titres de compétence étrangers pourrait entrer dans le

cadre du processus de sélection ou d'admission au point d'entrée, plutôt que dans le cadre des programmes d'établissement et d'intégration.

Lectures proposées

Aydemir, Abdurrahman et Mike Skuterad. *Explication de la détérioration des gains au niveau d'entrée des cohortes d'immigrants au Canada : 1966-2000*. Ottawa : Statistique Canada, 2004. Peut être consulté au <http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2004225.pdf>

Ferrer, Ana, David A. Green et W. Craig Riddell. « The Effect of Literacy on Immigrant Earnings ». Document non publié, avril 2004. Peut être consulté au <http://www.econ.ubc.ca/green/oilsv11.pdf>

Ferrer, Ana et W. Craig Riddell. « Education, Credentials and Immigrant Earnings ». Document non publié, août 2004.

---. « The Role of Credentials in the Canadian Labour Market ». *Canadian Journal of Economics = Revue canadienne d'économie*, 35.4 (2002), p. 879-905.

Finnie, Ross, Naomi Alboim et Ronald Meng. « The Discounting of Immigrants' Skills in Canada: Evidence and Policy Recommendations ». *Choices = Choix*, 11.2 (2005). Peut être consulté au www.irpp.org.

Green, David A. et Christopher Worswick. « Entry Earnings of Immigrant Men in Canada: The Roles of Labour Market Entry Effects and Returns to Foreign Experience ». Document non publié, février 2004. Peut être consulté au <http://www.econ.ubc.ca/green/chrfexp4.pdf>

Reitz, Jeffrey. « Tapping Immigrants' Skills: New Directions for Canadian Immigration Policy in the Knowledge Economy ». *Choices = Choix* 11.1 (2005). Peut être consulté au www.irpp.org

Sweetman, Arthur. *Qualité de l'éducation des immigrants dans leurs pays d'origine et résultats sur le marché du travail canadien*. Ottawa: Statistique Canada, 2004. Peut être consulté au <http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2004234.pdf>

Sweetman, Arthur et Stephan McBride. *Domaines d'études postsecondaires et résultats sur le marché du travail canadien des immigrants et des non-immigrants*. Ottawa : Statistique Canada, 2004. Peut être consulté au <http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2004233.pdf>

Cette conversation constitue un partenariat entre le Projet Metropolis et la Division de la reconnaissance des titres de compétence étrangers de Ressources humaines et Développement des compétences Canada